

Prochaine Assemblée communale ordinaire

La prochaine assemblée communale ordinaire se déroulera **le jeudi 12 décembre 2024 à 20h00 à l'Epicentre**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024.
2. Discuter et voter une dépense de CHF 26'000.-, pour la réalisation d'un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2447 du lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 697 m² à M. Nicolas Pape, au prix de CHF 120.- le m², pour un montant total de CHF 83'640.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2025.
5. Divers

Fermeture de fin d'année de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé **du vendredi 20 décembre 2024 au dimanche 7 janvier 2024 inclus**.

En cas d'urgence durant cette période, veuillez prendre contact avec M. Stéphane Brosy, maire, au 079 209 27 19.

Ayants-droits bourgeois

Les ayant-droit bourgeois pourront retirer leur part 2023 à l'Administration communale **dès le 2 décembre 2024**.

Mister Tri

La déchetterie Mister Tri sera ouverte normalement les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025, mais sera fermé le mercredi 1^{er} janvier 2025 (jour férié).

Saint-Nicolas

La commission culture et embellissement vous donne rendez-vous **vendredi 6 décembre prochain à 18h30 devant la maison communale**, pour le cortège aux flambeaux qui se dirigera en direction de la Tour panoramique pour rencontrer Saint-Nicolas.

Sur place, vous pourrez déguster une tasse de thé ou de vin chaud, ou encore une soupe. Venez nombreux partager cet agréable moment de convivialité.

Téléthon 2024

L'Amicale et les Sapeurs-pompiers vous attendent nombreuses et nombreux à la Halle de gymnastique de Pleigne **le samedi 7 décembre prochain**.

Dès 11h30, vous pourrez déguster la soupe du Téléthon et dès 14h30 aura lieu le loto des enfants. **Retrouvez le programme complet joint à ce tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune de Pleigne.**

Le bénéfice sera intégralement reversé en faveur du Téléthon.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Changement à la conciergerie de l'Ecole

Le Conseil communal a nommé Mme Céline Choulat au poste de concierge du complexe scolaire et de l'abri PC.

Mme Choulat est entrée en fonction le 1^{er} août 2024.

Assemblée bourgeoise du 31 octobre 2024

Les 6 ayants-droits bourgeois présents à l'assemblée bourgeoise du 31 octobre 2024 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023.
2. Accepté l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la bourgeoisie et la commune.
3. Accepté l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.

Assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024

Les 18 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juin 2024.
2. Accepté l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la commune et la bourgeoisie.
3. Accepté l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.
4. Nommé Mme Flore Beuret à la commission d'école, en remplacement de Mme Sandra Joray Froté (démissionnaire).
5. Accepté la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 105'000.- pour l'étude de la traversée du village.
6. Accepté la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 1'590'000.- pour la traversée du village.
7. Accepté la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village.
8. Accepté la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 330'000.- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon.

Végétation en bordure de route

Pour des questions de sécurité et de visibilité, le Conseil communal prie les propriétaires de haies et d'arbres jouxtant les rues et routes du village de bien vouloir les tailler/élaguer selon les normes en vigueur, jusqu'au 15 mars 2025.

Incendie du 3 octobre 2024

M. Daniel Bürgi tient, par ces quelques lignes, à remercier chaleureusement toutes les personnes, pompiers ou citoyens, qui l'ont aidé et soutenu, par un geste, une parole ou un don, à la suite du terrible incendie qui a ravagé sa maison le jeudi 3 octobre 2024.





Commune mixte

2807 PLEIGNE

Echo de l'Arche

Les citoyennes et citoyens désireux d'obtenir la revue « Echo de l'Arche » doivent s'abonner pour recevoir les trois numéros de l'année 2025 dans leur boîte aux lettres.

Abonnement annuel pour 3 numéros en 2025 : CHF 25.-

Si ce n'est pas encore fait, les CHF 25.- sont à verser sur le compte :

Association des Maires du Haut-Plateau : IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2

ou par bulletin de versement (disponible au secrétariat communal)

jusqu'au 31 décembre 2024.

Prix d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau

La Commission des Maires du Haut-Plateau met en jeu un prix annuel sur le plan culturel.

Est concerné : tout ce qui touche à la culture ayant trait aux communes du Haut-Plateau.

Le règlement du prix ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenu auprès des différents secrétariats communaux. Le délai de candidature échoit au 31 décembre 2024.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à M. Thierry Sautebin, Président de la Commission des Maires du Haut-Plateau, Maire de Bourrignon, Administration communale, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier ou thierrysautebin@msn.com.

Dates à retenir

06.12.2024	Saint-Nicolas
07.12.2024	Téléthon 2024 et Loto des enfants
12.12.2024	Assemblée communale ordinaire



Le Conseil communal souhaite d'ores et déjà à toute la population un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal.

Pleigne, le 28 novembre 2024

LE CONSEIL COMMUNAL